



OIM
ONU MIGRATION

INSTITUT MONDIAL DES DONNÉES
MATRICE DE SUIVI
DES DÉPLACEMENTS

Analyse des progrès des Personnes Déplacées Internes vers l'intégration locale comme solution durable dans les départements du Grand Sud et du Nord

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce aux soutiens du Département d'État Américain et de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement. Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de ces institutions.

Publié par: Organisation internationale pour les migrations
Rue E. Pierre, 11 (Zone Ambassade des États-Unis)
Tabarre 27
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : dtmhaiti@iom.int
Site web: <https://dtm.iom.int/haiti>

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM. Le présent ouvrage a été publié sans que l'Unité des publications de l'OIM (PUB) ait approuvé sa conformité avec les normes stylistiques et l'identité visuelle de l'Organisation. Cette publication a été publiée sans l'approbation de l'Unité de recherche de l'OIM (RES).

Photo de couverture: Elevage des lapins dans le département du Nord pour la réintégration d'une femme retournée de force en Haïti © OIM Haïti, février 2026

Citation requise: Organisation internationale pour les migrations (OIM), juin 2026, Enquêtes sur les progrès vers la solution durable d'intégration locale de PDI dans le Grand Sud et le Nord. OIM Haïti.

Les collectes de données ont été réalisées avec la participation des institutions étatiques suivantes :



Ces activités ont été mises en œuvre avec le soutien de :



RÉSUMÉ	4
INTRODUCTION	5
PROFILS DES MÉNAGES INTERROGÉS	8
TYPES DE SOLUTIONS DURABLES PRÉFÉRÉS PAR LES MÉNAGES DÉPLACÉS	9
ANALYSES PAR CRITÈRE DE SOLUTION DURABLE	
SÛRETÉ ET SÉCURITÉ	10
NIVEAU DE VIE SUFFISANT	12
ACCÈS AUX MOYENS DE SUBSISTANCE	14
LOGEMENT, TERRES ET PROPRIÉTÉS	16
ACCÈS AUX DOCUMENTS D'IDENTITÉ	18
REGROUPEMENT FAMILIAL	20
PARTICIPATION AUX AFFAIRES PUBLIQUES	22
ACCÈS AUX MOYENS DE RECOURS EFFECTIFS ET À LA JUSTICE	24
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS	26
ANNEXE 1. MÉTHODOLOGIE	28



Parmi les huit critères des solutions durables, cinq prioritaires pour les programmes ont été identifiés :

1. Logement, terres et propriétés (critère avec l'indice le plus bas pour les ménages déplacés et les ménages résidents ou membres de la communauté hôte): il est ressorti qu'il est crucial de soutenir les ménages pour faire face aux défis rencontrés en matière de logement, terres et propriétés, notamment de renforcer les mécanismes de résolution des conflits.
2. Accès aux moyens de subsistance (2^{ème} critère avec l'indice le plus bas, notamment pour les ménages déplacés) : Le manque de revenus ou de biens productifs sont les problèmes principaux évoqués par ces ménages.
3. Regroupement familial (3^{ème} critère avec l'indice le plus bas, en particulier pour les ménages déplacés) : les résultats ont ressorti la nécessité de renforcer la disponibilité et la connaissance des services de réunification familiale au niveau local.
4. Participation aux affaires publiques (4^{ème} critère avec l'indice le plus bas, en particulier pour les ménages déplacés) : les résultats de l'analyse appellent à renforcer les mécanismes communautaires de décision collective, afin d'inclure davantage les ménages déplacés.
5. Niveau de vie (5^{ème} critère avec l'indice le plus bas pour les deux groupes): il est ressorti de l'analyse que l'amélioration du niveau de vie des ménages passerait principalement par un meilleur accès aux abris adéquats, aux services de santé et à l'alimentation.



L'indice agrégé des huit critères de solutions durables (populations déplacée et résidente confondues) place la Grande' Anse comme département le plus vulnérable, suivi du Sud-Est et des Nippes, justifiant une priorisation de ces zones dans les interventions des solutions durables.



Il est essentiel d'établir un cadre national pour l'élaboration d'une politique nationale sur les solutions durables aux déplacements, qui orientera les différents programmes relatifs à cette thématique. Ce cadre devrait notamment définir, en tenant compte du contexte haïtien, les critères prioritaires de solutions durables pour le Gouvernement ainsi que les seuils à partir desquels un ménage déplacé peut être considéré comme ayant atteint ces solutions.

Contexte et objectif de l'étude

L'objectif de cette étude est d'évaluer les progrès des Personnes Déplacées Internes (PDI) vers des solutions durables dans les quatre départements du Grand Sud (Sud, Sud-Est, Grande' Anse, Nippes) et dans le département du Nord. Cet exercice s'inscrit dans la continuité de diverses études menées par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) :

- Près de la moitié des PDI en Haïti (47%, soit 682 000 personnes) sont accueillies dans ces zones, dont 39 pour cent dans le Grand Sud et 8 pour cent dans le Nord¹. La grande majorité d'entre elles ont quitté la capitale pour trouver refuge dans ces départements.
- Par ailleurs, les données issues de l'étude sur l'indice de stabilité ont indiqué que le Grand Sud et le Nord constituent des pôles de stabilité relative en Haïti, propices à la mise en œuvre de programmes de solutions durables². Ces départements possédaient les indices de stabilité les plus élevés du pays : Sud (85 sur 100), Sud-Est (88), Grande' Anse (81), Nippes (87) et Nord (84), tandis que la capitale, le Centre et l'Artibonite avaient respectivement 60, 69 et 76.
- Lors des enquêtes d'intentions réalisées auprès des ménages déplacés, la majorité des PDI accueillies dans ces zones (65%) ont indiqué ne pas avoir l'intention de retourner dans leur lieu d'origine³.

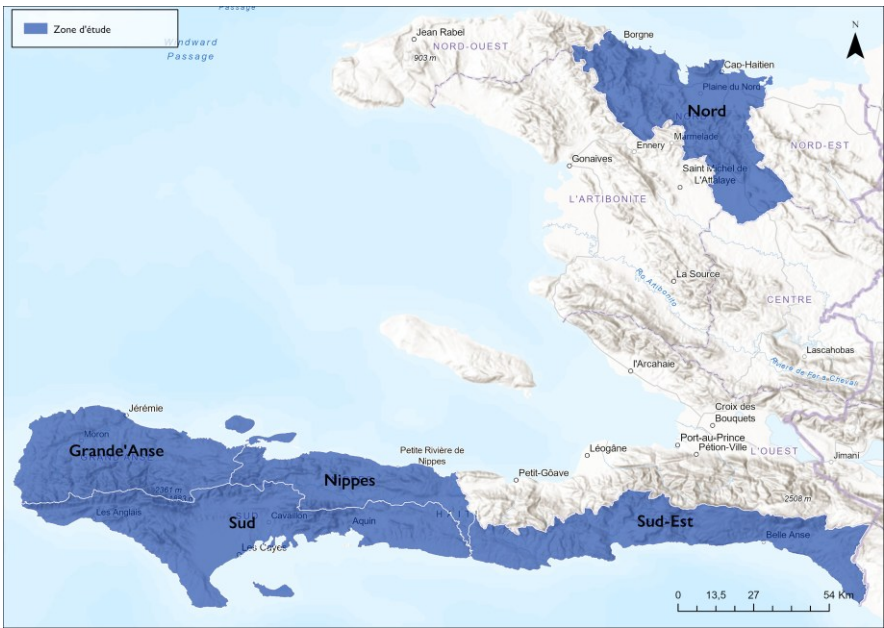
Dans cette continuité, compte tenu du nombre important de PDI accueillies dans ces départements, du niveau de stabilité relativement élevé qui y règne, et de la prédominance de l'intention des PDI de ne pas retourner vers leurs lieux de provenance, la présente étude vise à évaluer l'ampleur des progrès des PDI vers l'intégration locale en tant que solution durable. **Les résultats ont pour but d'orienter les programmes et politiques visant à accompagner ces PDI vers cette solution durable.** Conformément aux recommandations des cadres internationaux (voir page suivante), en plus des PDI, des résidents non déplacés (ou communautés hôtes) ont été interviewés afin de déterminer quelles sont, parmi les vulnérabilités des PDI, celles qui sont liées ou non à leur déplacement et celles qui sont liées aux problèmes structurels dans leurs zones d'accueil. Ainsi, les vulnérabilités spécifiques aux PDI nécessitent des interventions ciblées auprès de cette population, tandis que les vulnérabilités structurelles requièrent des approches communautaires ou territoriales. Au total, 1 625 ménages ont été interviewés, dont 817 ménages déplacés et 808 ménages non déplacés (voir la section méthodologie pour plus de détails sur l'échantillonnage).

1. [Organisation internationale pour les migrations \(OIM\), Round 13 – Mai 2026, Évaluation de la situation de déplacement en Haïti. OIM Haïti.](#)

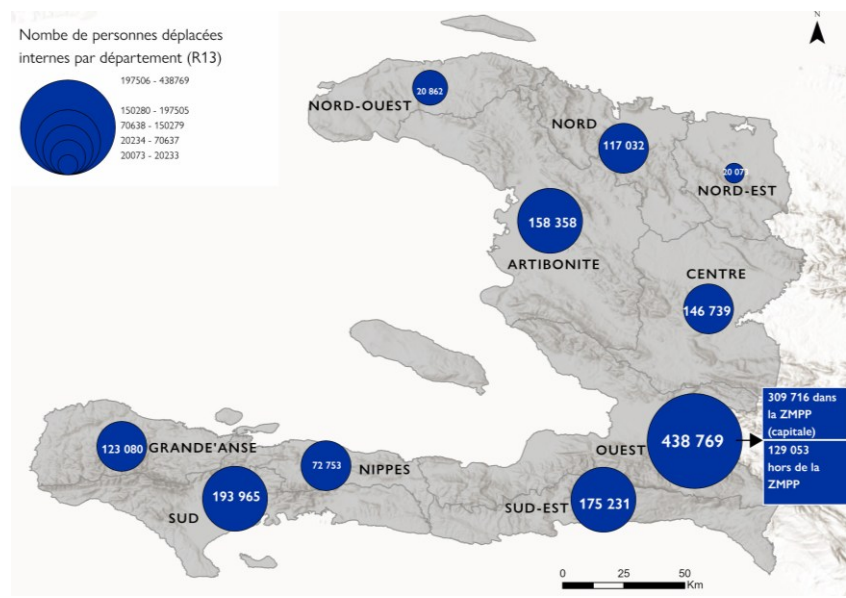
2. [Organisation internationale pour les migrations \(OIM\), Février 2026. DTM Indice de Stabilité – Round 2. OIM Haïti](#)

3. [Organisation internationale pour les migrations \(OIM\), février 2026, Rapport d'analyse : Cohabitation PDI – communautés hôtes, impacts socio-économiques, historique de déplacement et intentions de retour, OIM Haïti.](#)

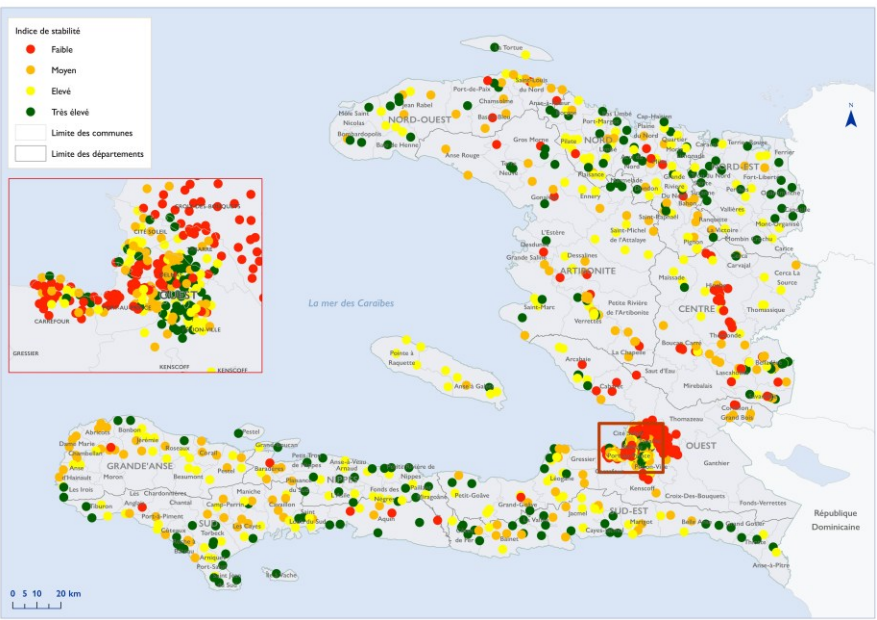
Carte 1. Zone de l'étude



Carte 2. PDI par département (Round 13 de la DTM – mai 2026)



Carte 3. Indice de stabilité des localités évaluées (février 2026)



Ces cartes ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

Tableau 1. Intentions de retour des ménages déplacés par zone d'accueil (enquêtes ménages – février 2026)

Zones d'accueil	Non	Oui	Ne sait pas	Préfère ne pas répondre	Total
Artibonite	32%	23%	42%	2%	100%
Centre	28%	62%	9%	1%	100%
Grande' Anse	78%	15%	6%	1%	100%
Nippes	66%	19%	15%	<1%	100%
Nord	73%	20%	6%	<1%	100%
Ouest (ZMPP)	60%	27%	12%	1%	100%
Sud	60%	20%	18%	2%	100%
Sud-Est	48%	28%	21%	3%	100%

Il existe plusieurs cadres internationaux qui guident les stratégies visant à définir et à mesurer les progrès vers les solutions durables. Le principal est le cadre conceptuel sur les solutions durables pour les PDI du Comité permanent inter-organisations (IASC)⁴ qui énonce qu'une PDI parvient à une solution durable lorsque :

1. Elle n'a plus de besoins d'assistance spécifiques ni de vulnérabilités directement liées à son déplacement
2. Elle jouit de ses droits humains sans discrimination liée à son déplacement

Selon ce cadre, les trois voies vers des solutions durables sont :

- La réintégration durable dans la zone d'origine ([retour](#)),
- L'intégration locale durable dans les zones de déplacement ([intégration locale](#))
- L'intégration durable dans une autre partie du pays ([relocalisation](#)).

Conformément à ce cadre, la réalisation de solutions durables est évaluée sur la base de l'acquisition structurelle de droits selon huit critères :

1. **Sûreté et sécurité ;**
2. **Niveau de vie suffisant ;**
3. **Accès aux moyens de subsistance ;**
4. **Restauration du logement, des terres et des biens;**
5. **Accès aux documents d'identité;**
6. **Regroupement familial ;**
7. **Participation aux affaires publiques ;**
8. **Accès à des moyens de recours effectifs et à la justice.**

En s'appuyant sur les huit critères de mesure des solutions durables élaborés par l'IASC, le Groupe d'experts sur les statistiques concernant les réfugiés, les personnes déplacées internes et les apatrides (EGRIS) – via ses recommandations internationales sur les statistiques relatives aux PDI (IRIS)⁵ – a développé un ensemble de sous-critères pour chaque critère, afin d'affiner le périmètre d'analyse.

De plus, pour éclairer la prise de décision et la conception de programmes à l'échelle locale, l'EGRIS recommande de comparer la situation des PDI avec celle des résidents non déplacés, afin de déterminer les vulnérabilités des PDI liées ou non à leur déplacement.

Conformément à cette recommandation, la présente étude compare les vulnérabilités et les besoins des populations déplacées et non déplacées selon les critères des solutions durables. Cette comparaison vise à identifier, d'une part, les vulnérabilités des PDI encore liées au déplacement et, d'autre part, les éléments pour lesquels une assistance commune aux PDI et aux non-déplacés est nécessaire, afin de soutenir l'élaboration d'interventions ciblées pour faciliter une progression vers une intégration locale durable en tant que solution durable.

Les indicateurs utilisés dans cette étude sont alignés sur les critères de mesure des solutions durables définis par l'IASC et sur les sous-critères définis par l'EGRIS IRIS.

4. [Cadre conceptuel du IASC sur les solutions durables, Avril 2010](#)

5. [Recommandations internationales de l'EGRIS sur les statistiques relatives aux PDI \(IRIS\)](#)

PROFILS DES MÉNAGES INTERROGÉS

817

Ménages déplacés interviewés

4

Moyenne de personnes par ménage déplacé

62%

des ménages déplacés avaient une femme comme chef de ménage

43 ans

Âge moyen des chefs de ménages déplacés

65%

des ménages déplacés se sont déplacés depuis environ 2 ans; **28%** depuis moins d'un an et **7%** depuis 3 ans et plus

808

Ménages résidents non déplacés interviewés

5

Moyenne de personnes par ménage résident

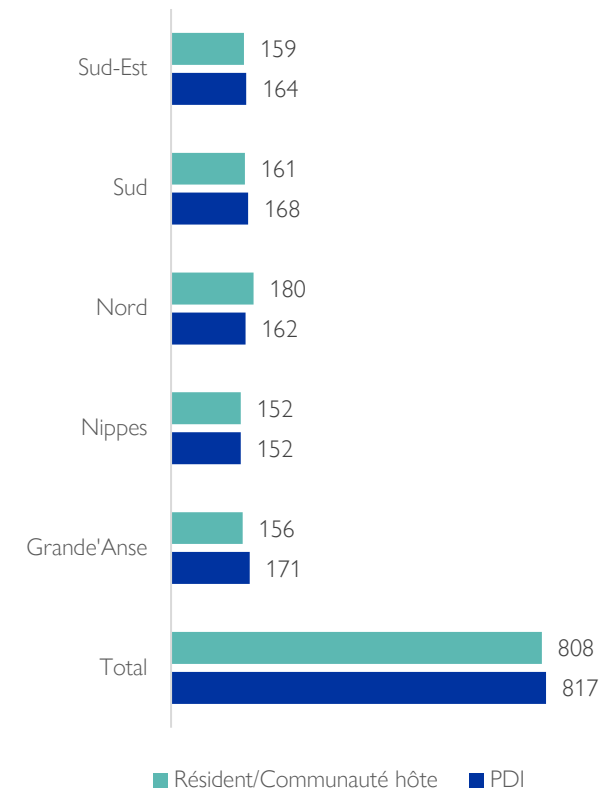
58%

des ménages résidents avaient une femme comme chef de ménage

47 ans

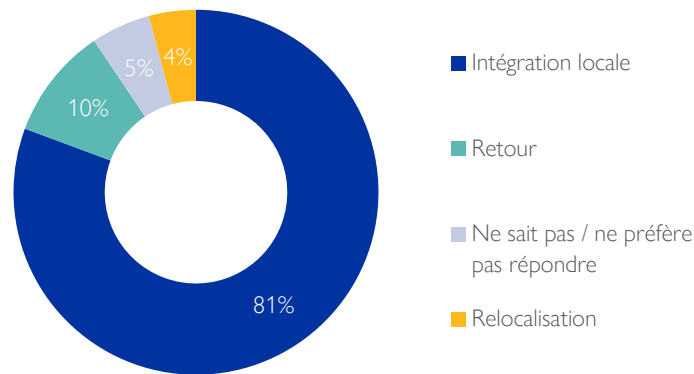
Âge moyen des chefs de ménages résidents

Graphique 0. Ménages enquêtés par département ciblé



TYPES DE SOLUTIONS DURABLES PRÉFÉRÉS PAR LES MÉNAGES DÉPLACÉS

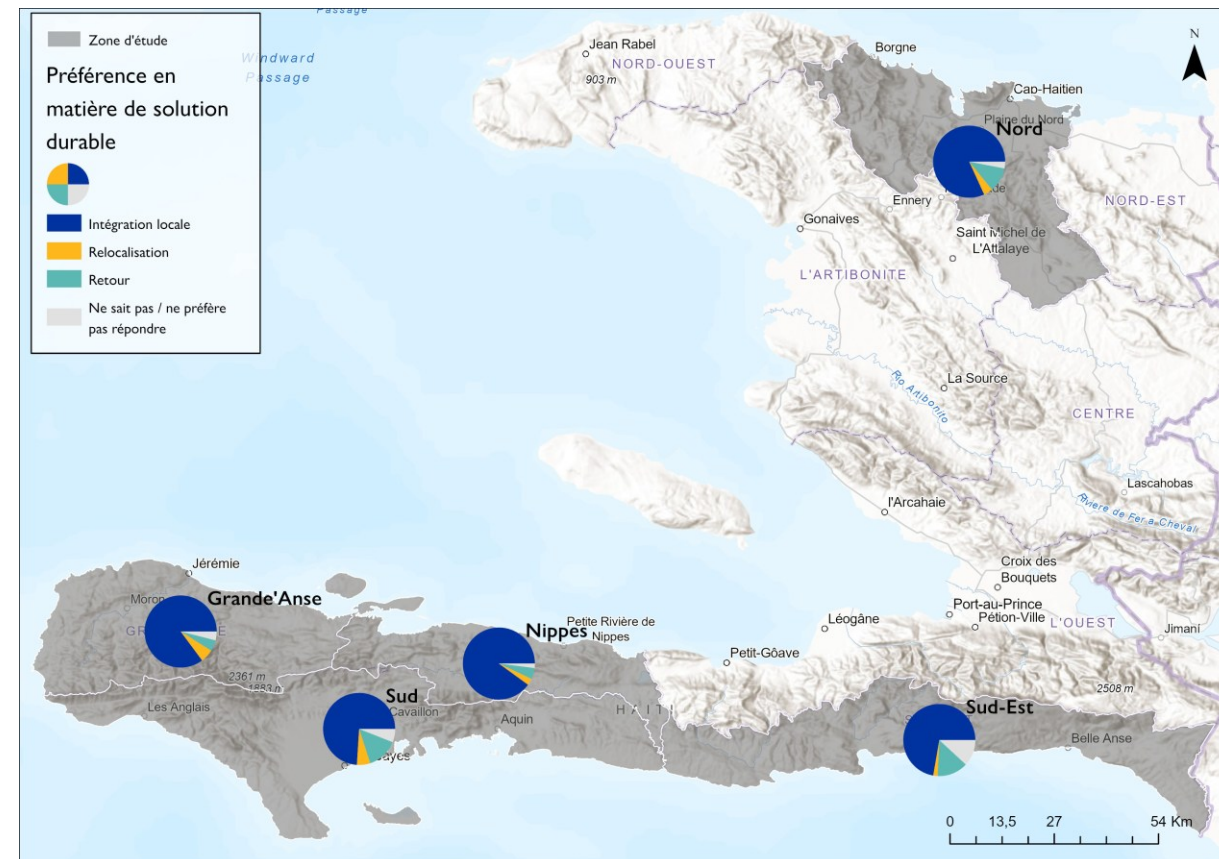
Graphique 1. Types de solutions durables préférés par les ménages déplacés



Dans les cinq départements ciblés, la majorité des ménages déplacés ont indiqué privilégier une **intégration locale** au sein de leurs zones d'accueil (81%). Cette préférence est également majoritaire dans chacun de ces départements : dans les Nippes, neuf ménages déplacés sur dix souhaitent une intégration locale (90%), suivis de la Grande' Anse (86%), du Nord (81%), du Sud (74%) et du Sud-Est (73%).

Cette forte aspiration à l'intégration locale peut s'expliquer en grande partie par le fait que les ménages déplacés ont majoritairement choisi leurs lieux d'accueil en raison de liens préexistants avec les communautés hôtes (90%). Cette présence de relations familiales, amicales ou communautaires pourrait favoriser les conditions d'une intégration locale réussie.

Carte 4. Types de solutions durables préférés par les ménages déplacés, par département



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

1. Sûreté et sécurité

Pour mesurer l'accès à la sûreté et à la sécurité, quatre indicateurs ont été utilisés pour les deux groupes de population cibles (voir Tableau 2 ci-dessous). Pour chacun de ces indicateurs, les réponses ont été codées sur une échelle allant de 0 à 1, où 0 correspond à la situation la plus défavorable et 1 à la situation la plus favorable. À titre d'exemple, à la question de savoir si les membres du ménage se sentent en sécurité lorsqu'ils quittent leur abri pour des activités quotidiennes, la réponse « aucun membre » a été codée 0, « certains membres » a été codée 0,5, et « tous les membres » a été codée 1. Pour chaque ménage, l'indice de sûreté et sécurité correspond ensuite à la moyenne des réponses obtenues pour les quatre indicateurs. Cette même logique de codage a été appliquée à l'ensemble des critères de solution durable (pour plus de détails sur le mode de calcul, voir la section méthodologie sur la page 18).

Les résultats indiquent un indice relativement élevé de sûreté et sécurité dans les cinq départements, et ce pour les deux groupes de population (voir Tableau 2): 0,836 pour les ménages déplacés et 0,839 pour les ménages résidents (sur un maximum de 1). Ces résultats convergent avec ceux de l'indice de stabilité, qui avaient indiqué que ces zones constituaient des pôles de stabilité relative dans le pays.

Il convient toutefois de souligner que, parmi les quatre indicateurs collectés, celui portant sur l'aisance des ménages à solliciter l'aide des autorités locales en cas de différend s'est révélé le plus critique (Graphique 5 sur la page suivante). En effet, dans près de la moitié des ménages des deux groupes (48%), les chefs de ménage ont indiqué qu'aucun membre, ou seulement certains membres, se sentaient à l'aise de le faire. Ce résultat dénote un besoin de renforcer la confiance entre les communautés et les autorités, en particulier dans la Grande' Anse et le département du Nord, où cette proportion s'est avérée très élevée (Tableau 4 sur la page suivante).

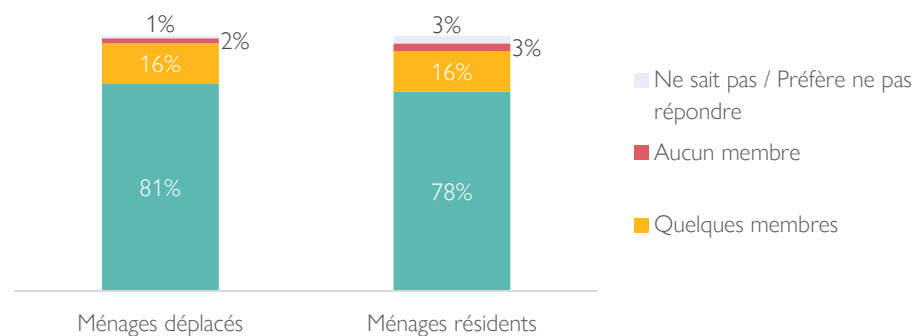
Tableau 2. Indice de sûreté et sécurité

Département	Ménages déplacés internes	Ménages résidents/Communautés hôtes
Grande' Anse	0.774	0.8
Nippes	0.883	0.901
Nord	0.774	0.777
Sud	0.872	0.829
Sud-Est	0.883	0.897
Tous les 5 départements	0.836	0.839

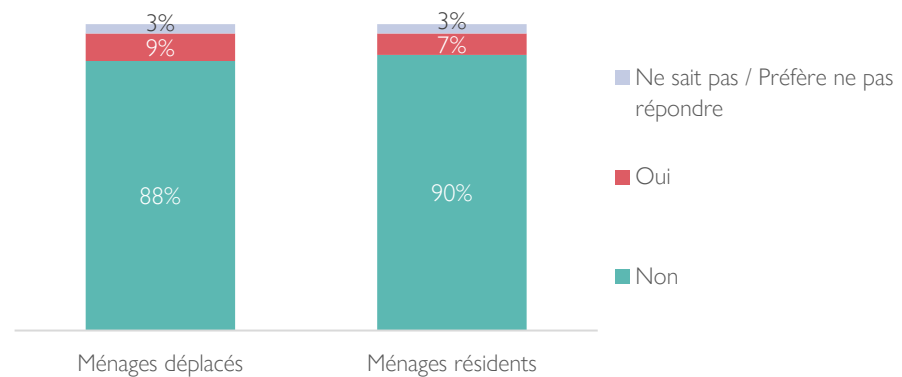
Tableau 3. Questions relatives aux indicateurs collectés pour mesurer la sûreté et sécurité

1. Les membres de votre foyer se sentent-ils en sécurité lorsqu'ils quittent leur abri pour leurs activités quotidiennes ?
2. Avez-vous entendu parler d'incidents liés à la sécurité ou à des conflits dans cette localité au cours des trois derniers mois ?
3. Avez-vous eu connaissance de conflits ou de différends entre les personnes déplacées et les résidents non déplacés ou la communauté d'accueil locale au cours de l'année écoulée ?
4. Les membres de votre foyer se sentent-ils à l'aise de demander l'aide des autorités locales en cas de différend ?

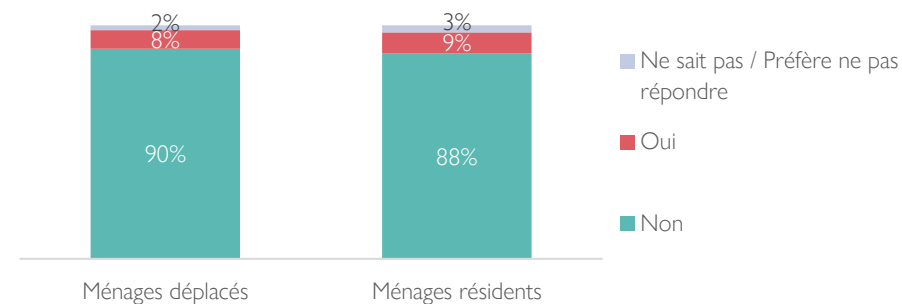
Graphique 2. « Les membres de votre foyer se sentent-ils en sécurité lorsqu'ils quittent leur abri pour leurs activités quotidiennes ? »



Graphique 4. « Avez-vous eu connaissance de conflits ou de différends entre les personnes déplacées et les résidents non déplacés ou la communauté d'accueil locale au cours de l'année écoulée ? »



Graphique 3. « Avez-vous entendu parler d'incidents liés à la sécurité ou à des conflits dans cette localité au cours des trois derniers mois ? »



Graphique 5. « Les membres de votre foyer se sentent-ils à l'aise de demander l'aide des autorités locales en cas de différend ? »

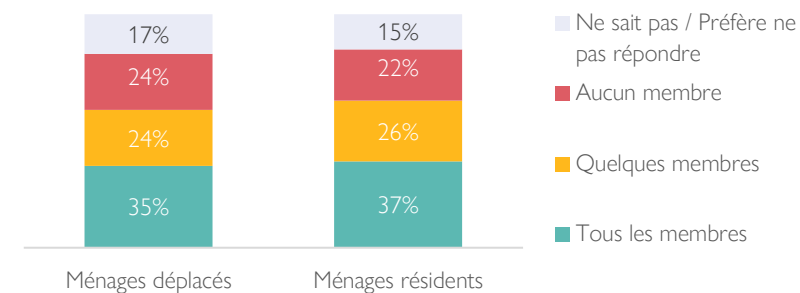


Tableau 4. L'aisance des membres de votre foyer à solliciter l'aide des autorités locales en cas de différend, par département

« Les membres de votre foyer se sentent-ils à l'aise de demander l'aide des autorités locales en cas de différend ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Tous les membres	33%	39%	29%	46%	32%
Quelques membres	27%	27%	38%	17%	15%
Aucun membre	34%	19%	25%	17%	20%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	6%	15%	8%	20%	33%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

2. Niveau de vie suffisant

Pour mesurer le niveau de vie, neuf indicateurs ont été utilisés, couvrant plusieurs aspects dont l'accès au réseau mobile, à des abris adéquats, à l'eau, aux services de santé et à la nourriture (voir Tableau 5 ci-dessous). Les résultats indiquent un indice de niveau de vie assez bas pour les deux groupes de population, bien que légèrement plus bas pour les ménages déplacés : 0,503 pour ces derniers contre 0,533 pour les ménages résidents (sur un maximum de 1). Cet indice est particulièrement critique pour les deux groupes dans les départements de la Grande' Anse, des Nippes et du Sud-Est. Le département du Nord est celui qui présente l'indice de niveau de vie le plus élevé parmi les cinq départements, bien que celui-ci reste également bas.

Parmi les neuf indicateurs collectés pour mesurer le niveau de vie, les plus critiques sont notamment :

- **L'accès aux abris** : 40 pour cent des ménages déplacés et 51 pour cent des ménages résidents ont indiqué ne pas avoir accès à un abri adéquat (Graphique 7 sur la page suivante). Cette situation a été particulièrement critique dans les départements de la Grande' Anse où 76 pour cent des ménages (les deux groupes confondus) ont indiqué ce manque d'accès, suivis des Nippes (67%), du Sud-Est (47%), du Sud (40%) et du Nord (35%).
- **La capacité des services de santé à répondre aux besoins** : 13 pour cent des ménages des deux groupes ont indiqué que ces services ne sont jamais en mesure de répondre à leurs besoins de santé (Graphique 10 sur la page suivante). Et respectivement 65 et 61 pour cent des ménages déplacés et résidents ont indiqué que les services de santé ne pouvaient répondre à ces besoins que la moitié du temps. Les zones les plus touchées sont notamment le Sud-Est, où 23 pour cent des ménages (les deux groupes confondus) ont indiqué que les services de santé n'étaient jamais en mesure de répondre à leurs besoins de santé, suivi de la Grande' Anse (19 %) et du Sud (14 %).
- **L'accès à la nourriture** : le niveau de faim était élevé pour les deux groupes de population. Respectivement 78 et 77 pour cent des ménages déplacés et résidents présentaient un niveau de faim modéré, tandis que 11 et 15 pour cent avaient un niveau de faim sévère (Graphique 13 sur la page suivante). La situation était particulièrement critique dans le département de la Grande' Anse où 13 pour cent (toutes catégories confondues) avaient un niveau de faim sévère, suivis du Sud-Est (11%) et du Sud (10%).

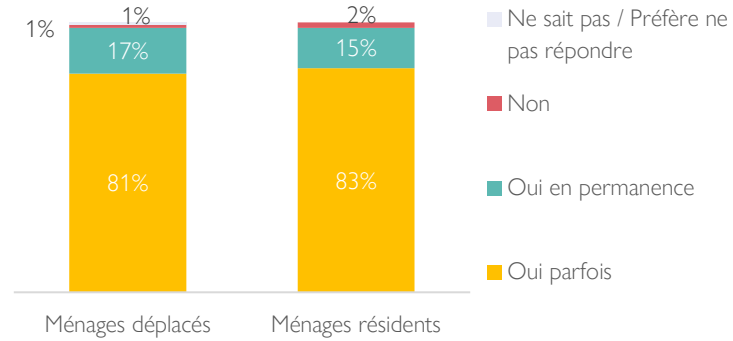
Tableau 4. Indice de niveau de vie

Département	Ménages déplacés internes	Ménages résidents/Communauté hôte
Grande' Anse	0.437	0.447
Nippes	0.458	0.478
Nord	0.611	0.636
Sud	0.542	0.563
Sud-Est	0.465	0.522
Tous les 5 départements	0.503	0.533

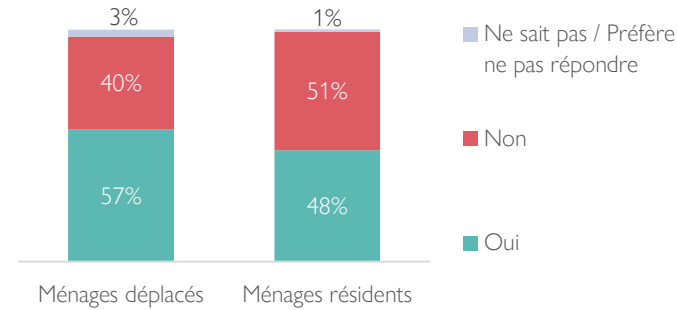
Tableau 5. Questions relatives aux indicateurs collectés pour mesurer le niveau de vie

1. Votre foyer bénéficie-t-il d'un réseau mobile ?
2. Votre foyer dispose-t-il actuellement d'un abri protégé des intempéries (soleil, pluie, vent, etc.) ?
3. Avant de consommer l'eau, votre foyer la traite-t-il (par exemple, en la laissant reposer, en utilisant des pastilles de purification d'eau, un filtre Nadi, des comprimés de chlore, un filtre en tissu ou en la faisant bouillir) ?
4. Combien de temps faut-il en moyenne, en minutes, aux membres de votre foyer pour aller chercher de l'eau, faire la queue et revenir ?
5. Les services de santé sont-ils en mesure de répondre aux besoins de santé des membres de votre foyer ?
6. Combien de temps faut-il en moyenne, en minutes, aux membres de votre foyer pour se rendre à pied dans un établissement de santé (aller simple) ?
7. Votre foyer a-t-il les moyens de payer les services de santé et/ou les médicaments ?
8. Au cours des 4 dernières semaines/30 derniers jours, avez-vous manqué de nourriture, quelle qu'elle soit, faute de ressources pour vous en procurer ?
9. À quelle fréquence cela s'est-il produit au cours des [4 semaines/30 derniers jours] ?
10. Au cours des [4 dernières semaines/30 derniers jours], est-ce que vous ou un membre de votre foyer avez passé une journée et une nuit entières sans rien manger du tout parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?
11. À quelle fréquence cela s'est-il produit au cours des [4 semaines/30 derniers jours] ?

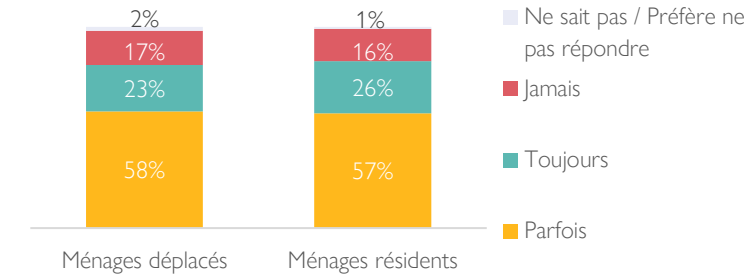
Graphique 6. « Votre foyer bénéficie-t-il d'un réseau mobile ? »



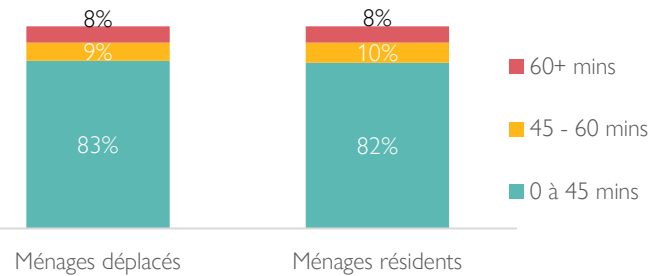
Graphique 7. « Votre foyer dispose-t-il actuellement d'un abri protégé des intempéries (soleil, pluie, vent, tempête, etc.) ? »



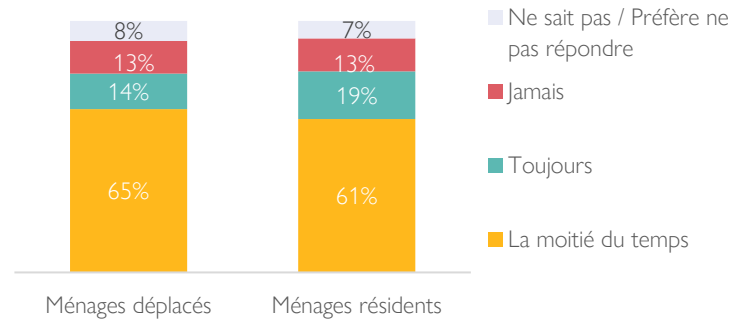
Graphique 8. « Avant de consommer l'eau, votre foyer la traite-t-il (par exemple, en la laissant reposer, en utilisant des pastilles de purification d'eau, un filtre, des comprimés de chlore, un filtre en tissu ou en la faisant bouillir) ? »



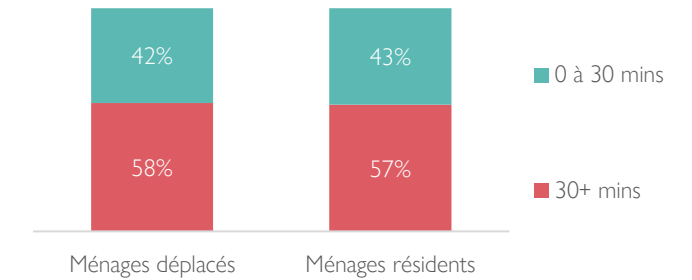
Graphique 9. « Combien de temps faut-il en moyenne, en minutes, aux membres de votre foyer pour aller chercher de l'eau, faire la queue et revenir ? »



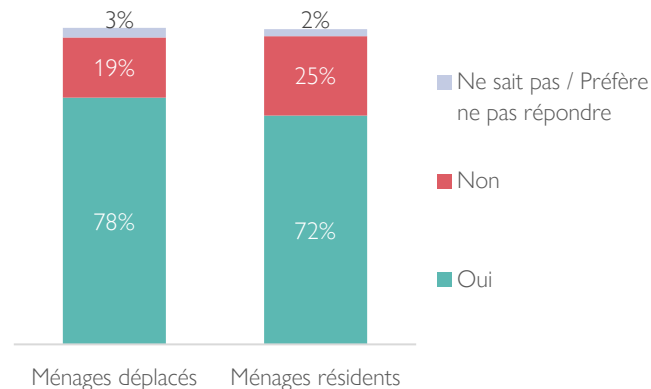
Graphique 10. « Les services de santé sont-ils en mesure de répondre aux besoins de santé des membres de votre foyer ? »



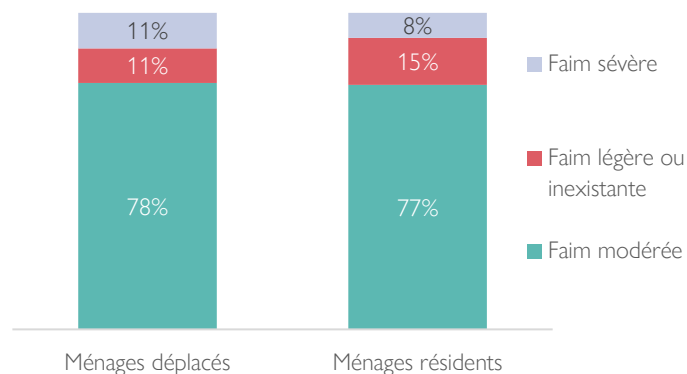
Graphique 11. « Combien de temps faut-il en moyenne, en minutes, aux membres de votre foyer pour se rendre à pied dans un établissement de santé (aller simple) ? »



Graphique 12. « Votre foyer a-t-il les moyens de payer les services de santé et/ou les médicaments ? »



Graphique 13. Niveau de faim*



* Le niveau de faim a été calculé en agrégeant les réponses aux quatre questions ci-dessous. Chaque réponse a été codée sous forme de donnée numérique comprise entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à la réponse la moins favorable et la valeur 1 à la réponse la plus favorable. La somme des réponses a ensuite été calculée pour déterminer l'échelle de faim : un score de 0 correspond à un niveau de faim sévère, un score compris entre 1 et 2 à un niveau modéré, et un score supérieur à 2 à un niveau léger ou inexistant.

- Au cours des 4 dernières semaines/30 derniers jours, avez-vous manqué de nourriture, quelle qu'elle soit, faute de ressources pour vous en procurer ?
- À quelle fréquence cela s'est-il produit au cours des [4 semaines/30 derniers jours] ?
- Au cours des [4 dernières semaines/30 derniers jours], est-ce que vous ou un membre de votre foyer avez passé une journée et une nuit entières sans rien manger du tout parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?
- À quelle fréquence cela s'est-il produit au cours des [4 semaines/30 derniers jours] ?

Quatre indicateurs ont été utilisés pour mesurer l'accès aux moyens de subsistance (voir Tableau 7 ci-dessous). L'indice d'accès aux moyens de subsistance est faible pour les deux catégories de population, mais il est beaucoup plus faible pour les ménages déplacés : 0,442 pour ces derniers contre 0,519 pour les ménages résidents (voir Tableau 6 ci-dessous). Dans l'ensemble des cinq départements, on observe ce même constat d'un faible niveau généralisé d'accès aux moyens de subsistance, ainsi que d'un niveau plus bas pour les ménages déplacés que pour les résidents. Le département des Nippes est celui où l'accès aux moyens de subsistance est le plus faible des cinq (0,339 pour les ménages déplacés et 0,373 pour les résidents; sur un maximum de 1).

Parmi les quatre indicateurs collectés, la situation est critique pour deux d'entre eux, en particulier pour les ménages déplacés :

- **Présence d'une source de revenus au sein des ménages** : 27 pour cent des ménages résidents ont indiqué n'avoir aucun membre qui perçoit un revenu. Cette proportion est presque le double pour les ménages déplacés (44%), ce qui dénote un manque de revenus criant au sein de ce groupe (Graphique 16 sur la page suivante). Cette situation est particulièrement critique dans le département des Nippes où 52 pour cent des ménages (les deux groupes confondus) ont indiqué n'avoir aucune source de revenus, suivi de la Grande' Anse (42%) et du Sud-Est (37%) - voir Tableau 8 sur la page suivante.
- **Possession de biens productifs (propriétés ou autres biens générant un revenu)** : 58 pour cent des ménages résidents ont rapporté ne pas posséder de biens productifs, une proportion qui s'élève à 76 pour cent parmi les ménages déplacés. Ce manque est particulièrement criant dans la Grande' Anse (46 pour cent des ménages des deux groupes confondus) et dans le Sud-Est (45%) - voir Tableau 9 sur la page suivante.

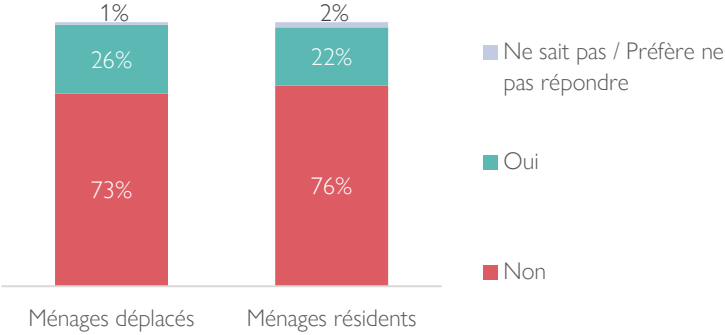
Tableau 6. Indice d'accès aux moyens de subsistance

Département	Ménages déplacés internes	Ménages résidents/Communauté hôte
Grande' Anse	0.417	0.468
Nippes	0.339	0.373
Nord	0.522	0.59
Sud	0.424	0.533
Sud-Est	0.506	0.614
Tous les 5 départements	0.442	0.519

Tableau 7. Questions relatives aux indicateurs collectés pour mesurer l'accès aux moyens de subsistance

1. Votre foyer reçoit-il un soutien financier de la part de votre famille et de vos amis, y compris des transferts d'argent ?
2. Au moins un membre du foyer (âgé de plus de 18 ans) perçoit-il un revenu ?
3. Votre foyer possède-t-il des biens productifs ? Des biens ou des propriétés qui génèrent des revenus ? (Bien locatif, moto ou véhicule, terres agricoles, etc.)
4. Votre foyer a-t-il accès à des services financiers formels tels que des banques (y compris les services bancaires mobiles comme Moncash ou Natcash), des coopératives de crédit ou des institutions de microfinance ?

Graphique 14. « Votre foyer reçoit-il un soutien financier de la part de votre famille et de vos amis, y compris des transferts d'argent ? »



Graphique 16. « Au moins un membre du foyer (âgé de plus de 18 ans) perçoit-il un revenu ? »

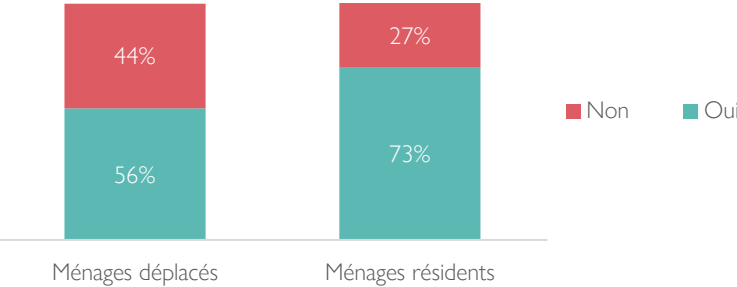
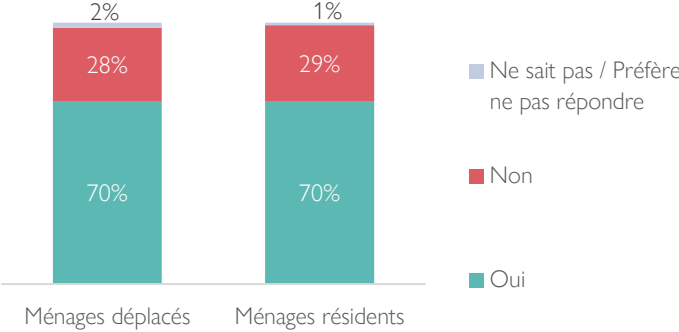


Tableau 8. Présence d'au moins un membre du ménage, âgé de plus de 18 ans, qui perçoit un revenu, par département (les 2 groupes de populations confondus)

« Au moins un membre du foyer (âgé de plus de 18 ans) perçoit-il un revenu ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Oui	58%	48%	80%	69%	63%
Non	42%	52%	20%	31%	37%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Graphique 15. « Votre foyer a-t-il accès à des services financiers formels tels que des banques (y compris les services bancaires mobiles comme Moncash ou Natcash), des coopératives de crédit ou des institutions de microfinance ? »



Graphique 17. « Votre foyer possède-t-il des biens productifs ? Des biens ou des propriétés qui génèrent des revenus ? (Bien locatif, moto ou véhicule, terres agricoles, etc.) ? »

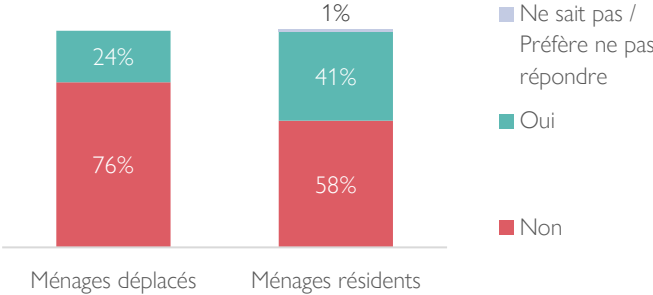


Tableau 9. La possession par le ménage de biens productifs (les 2 groupes de populations confondus)

« Votre foyer possède-t-il des biens productifs ? Des biens ou des propriétés qui génèrent des revenus ? (Bien locatif, moto ou véhicule, terres agricoles, etc.) ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Oui	53%	80%	75%	73%	54%
Non	46%	20%	25%	24%	45%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	0%	0%	3%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Pour mesurer la restauration de l'accès au logement, aux terres et aux biens, deux indicateurs ont été utilisés (Tableau 11 ci-dessous). Les résultats indiquent un indice bas dans ce domaine pour les deux catégories de population, mais les ménages déplacés présentent un niveau plus bas que les résidents (0,48 pour ces derniers contre 0,417 pour les ménages déplacés, sur un maximum de 1; voir Tableau 10 ci-dessous).

- **Problèmes rencontrés liés au logement, au foncier et à la propriété** : 45 pour cent des ménages déplacés et 40 pour cent des ménages résidents ont indiqué rencontrer ce type de problèmes (Graphique 18 sur la page suivante). Les principaux problèmes rencontrés sont le sentiment d'insécurité dans l'abri (Tableau 12 sur la page suivante), ce qui est lié au problème mentionné précédemment d'une proportion importante de ménages ayant rapporté ne pas vivre dans un abri adéquat les protégeant contre les intempéries (Graphique 7 sur la page 14). Les autres problèmes importants rencontrés sont les dommages aux propriétés, les barrières physiques pour y accéder et l'absence de mécanismes de résolution des problèmes liés au logement, au foncier et à la propriété. Certains problèmes sont davantage rencontrés par les ménages déplacés que par les résidents, notamment la discrimination liée au statut ou à la vulnérabilité du ménage, mentionnée par 18 pour cent des ménages déplacés rencontrant un problème de logement, de foncier ou de propriété, contre 10 pour cent des ménages résidents. C'est également le cas pour le manque ou la perte de documents prouvant le droit du ménage sur la propriété, rapporté par deux fois plus de ménages déplacés que de résidents (8 contre 4%).
- **Connaissance et confiance dans les mécanismes de résolution de conflits liés au logement, au foncier et à la propriété** : la majorité des ménages de ces deux groupes de population n'avait pas connaissance de l'existence de ce type de mécanisme (71 pour cent des ménages déplacés et 61 pour cent des ménages résidents; voir Graphique 19 sur la page suivante). Ce manque de connaissance est particulièrement critique dans le Sud où 74 pour cent de ces deux groupes de population confondus n'avaient pas connaissance de ces mécanismes, ainsi que dans le Sud-Est (74%), le Nord (67%) et la Grande' Anse (65%) (voir Tableau 13 sur la page suivante).

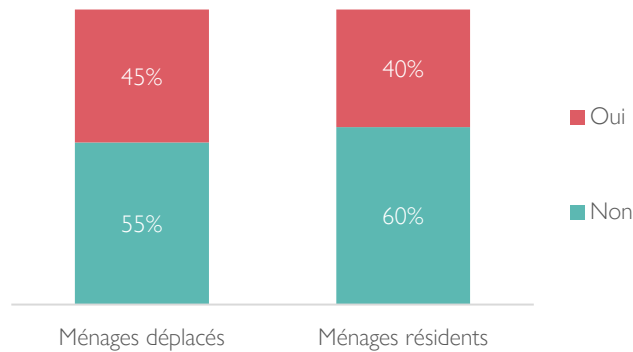
Tableau 10. Indice de restauration de logement, terres et biens

Département	Ménages déplacés internes	Ménages résidents/Communauté hôte
Grande' Anse	0.346	0.429
Nippes	0.409	0.491
Nord	0.494	0.515
Sud	0.392	0.463
Sud-Est	0.447	0.495
Tous les 5 départements	0.417	0.48

Tableau 11. Questions relatives aux indicateurs collectés pour mesurer la restauration de logement, terres et biens

1. Votre ménage rencontre-t-il actuellement l'un des problèmes suivants liés au logement, au foncier et à la propriété ? (Ne pas se sentir en sécurité pour vivre dans la propriété/abri/maison/terre, Barrières physiques/de sécurité pour accéder à la propriété/abri/maison/terre, Propriété contestée, Propriété occupée par d'autres (occupation secondaire), Litiges concernant le loyer (y compris le paiement) entre propriétaire et locataire, Manque ou perte de documents de location ou de propriété du logement/terrain pouvant prouver les droits du ménage sur la propriété/abri/maison/terre, Pillage de propriété, Dommages à la propriété, Menace ou crainte d'expulsion/harcèlement par le propriétaire ou d'autres, Discrimination à cause du statut ou vulnérabilité du ménage, Absence de services ou de mécanismes pour résoudre un problème lié au logement, au foncier et à la propriété, Des services ou des mécanismes existent pour résoudre un problème lié au logement, au foncier et à la propriété, mais mon ménage n'y a pas accès)
2. Connaissez-vous des mécanismes de résolution des conflits (dans votre communauté ou à proximité) pour régler les problèmes liés au logement, au foncier et à la propriété ?

Graphique 18. « Votre ménage rencontre-t-il actuellement l'un des problèmes suivants liés au logement, au foncier et à la propriété ? »



Graphique 19. « Connaissez-vous des mécanismes de résolution des conflits (dans votre communauté ou à proximité) pour régler les problèmes liés au logement, au foncier et à la propriété ? »

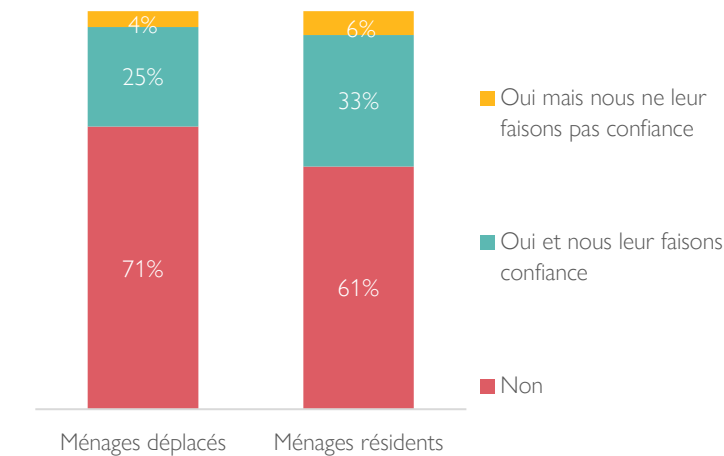


Tableau 12. Problèmes rencontrés liés au logement, au foncier et à la propriété

« Votre ménage rencontre-t-il actuellement l'un des problèmes suivants liés au logement, au foncier et à la propriété ? »	Ménages déplacés	Ménages résidents
Ne pas se sentir en sécurité pour vivre dans la propriété/abri/maison/terre	36%	37%
Dommages à la propriété	26%	35%
Barrières physiques/de sécurité pour accéder à la propriété/abri/maison/terre	21%	24%
Absence de services ou de mécanismes pour résoudre un problème lié au logement, au foncier et à la propriété	18%	16%
Discrimination à cause du statut ou vulnérabilité du ménage	18%	10%
Des services ou des mécanismes existent pour résoudre un problème lié au logement, au foncier et à la propriété, mais mon ménage n'y a pas accès	14%	15%
Propriété contestée	10%	11%
Litiges concernant le loyer (y compris le paiement) entre propriétaire et locataire	9%	6%
Manque ou perte de documents de location ou de propriété du logement/terrain pouvant prouver les droits du ménage sur la propriété/abri/maison/terre	8%	4%
Propriété occupée par d'autres (occupation secondaire)	5%	3%
Pillage de propriété	2%	5%
Menace ou crainte d'expulsion/harcèlement par le propriétaire ou d'autres	3%	2%

Tableau 13. Connaissance et confiance aux mécanismes de résolution des conflits liés au logement, foncier et propriété, par département (les 2 groupes de populations confondus)

« Connaissez-vous des mécanismes de résolution des conflits (dans votre communauté ou à proximité) pour régler les problèmes liés au logement, au foncier et à la propriété ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Non	65%	48%	67%	74%	74%
Oui et nous leur faisons confiance	28%	49%	27%	22%	21%
Oui mais nous ne leur faisons pas confiance	7%	3%	6%	4%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Pour mesurer l'accès aux documents d'identité, deux indicateurs ont été utilisés (Tableau 15 ci-dessous). Les résultats indiquent un indice relativement élevé dans ce domaine pour les deux catégories de population, bien que légèrement plus bas parmi les ménages déplacés que parmi les résidents (0,682 pour ces derniers contre 0,663 pour les ménages déplacés, sur un maximum de 1 ; voir Tableau 14 ci-dessous).

- **Possession des documents d'identité** : la majorité des ménages des deux groupes de population ont indiqué que tous leurs membres possédaient des documents d'identité (58 pour cent des ménages déplacés et 60 pour cent des ménages résidents ; Graphique 20 sur la page suivante). Une proportion importante a par ailleurs indiqué que seulement quelques membres du ménage en possédaient (39% des ménages déplacés et 40% des ménages résidents). D'autre part, le manque de documents d'identité a été davantage rapporté dans le Sud et le Nord, où respectivement 3 et 2 pour cent des ménages des deux groupes confondus qu'aucun membre n'en possédait (Tableau 16 sur la page suivante).
- **Accès aux services d'obtention de documents d'identité** : bien que la possession de documents d'identité soit relativement élevée dans les deux groupes, la plupart des ménages ont indiqué que les services permettant d'obtenir ces documents sont difficilement accessibles (81 pour cent des ménages déplacés et 77 pour cent des ménages résidents ont mentionné cette difficulté ; Graphique 21 sur la page suivante). Cette difficulté a été notamment rapportée dans la Grande' Anse (par 91 pour cent des ménages des deux groupes confondus), le Sud-Est (90%), les Nippes (82%) et le Sud (76%) (voir Tableau 17 sur la page suivante). Par ailleurs, certains ménages ont indiqué que ces services n'étaient pas du tout accessibles pour eux (4 pour cent des ménages déplacés et 5 pour cent des ménages résidents), particulièrement dans le département du Nord (par 13 pour cent des ménages des deux groupes confondus).

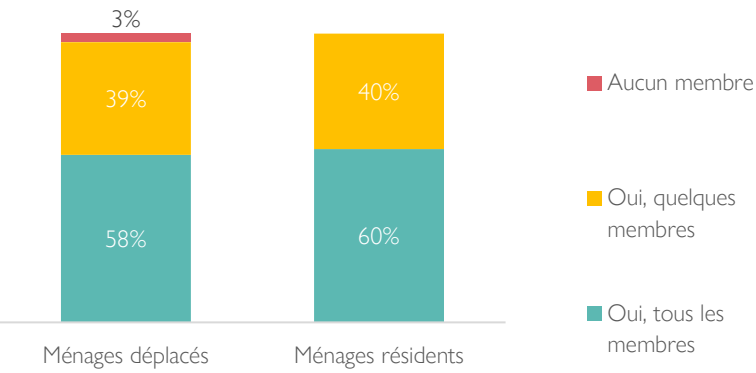
Tableau 14. Indice d'accès aux documents d'identité

Département	Ménages déplacés internes	Ménages résidents/Communauté hôte
Grande' Anse	0.696	0.692
Nippes	0.673	0.666
Nord	0.656	0.685
Sud	0.664	0.713
Sud-Est	0.627	0.653
Tous les 5 départements	0.663	0.682

Tableau 15. Questions relatives aux indicateurs collectés pour mesurer l'accès aux documents d'identité

1. Les membres de votre foyer possèdent-ils des pièces d'identité valides ?
2. Dans quelle mesure pensez-vous que les membres de votre foyer peuvent accéder aux services permettant d'obtenir des pièces d'identité ?

Graphique 22. « Les membres de votre foyer possèdent-ils des pièces d'identité valides ? »



Graphique 21. « Dans quelle mesure pensez-vous que les membres de votre foyer peuvent accéder aux services permettant d'obtenir des pièces d'identité ? »

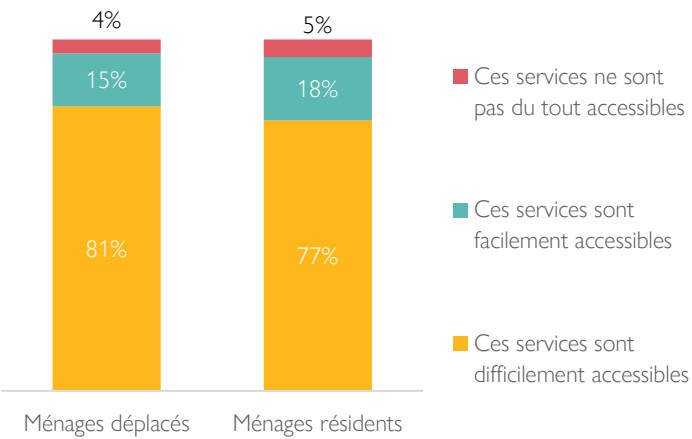


Tableau 16. Possession des documents d'identité par les 2 groupes de population, par département

« Les membres de votre foyer possèdent-ils des pièces d'identité valides ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Oui, tous les membres	72%	58%	53%	56%	56%
Oui, quelques membres	27%	42%	45%	41%	43%
Aucun membre	1%	0%	2%	3%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 17. Accès aux services d'obtention des documents d'identité par les 2 groupes de populations, par département

« Dans quelle mesure pensez-vous que les membres de votre foyer peuvent accéder aux services permettant d'obtenir des pièces d'identité ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Ces services sont difficilement accessibles	91%	82%	57%	76%	90%
Ces services sont facilement accessibles	8%	14%	30%	23%	6%
Ces services ne sont pas du tout accessibles	1%	4%	13%	1%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Pour mesurer les facteurs liés au regroupement familial, deux indicateurs ont été utilisés (Tableau 19 ci-dessous). Les résultats indiquent un indice bas dans ce domaine pour les deux catégories de population, bien que légèrement plus bas parmi les ménages déplacés que parmi les résidents (0,533 pour ces derniers contre 0,48 pour les ménages déplacés, sur un maximum de 1 ; voir Tableau 18 ci-dessous). Ce niveau bas s'explique principalement par le manque de connaissance des ménages concernant les services d'aide à la réunification familiale.

- **Séparation des membres des ménages** : 12 pour cent des ménages résidents ont indiqué avoir au moins membre séparé contre la volonté du ménage (Graphique 22 sur la page suivante). Cette proportion est plus élevée parmi les ménages déplacés (18%). Le niveau de séparation des ménages est particulièrement notable dans le Nord où 19 pour cent des ménages des deux groupes confondus l'ont rapporté (Tableau 18 sur la page suivante), ainsi que dans la Grande' Anse (16%) et le Sud (14%).
- **Connaissance des services de réunification familiale** : la grande majorité des ménages des deux groupes ont indiqué ne pas avoir connaissance des services permettant le regroupement familial (87 pour cent des ménages résidents et 81 pour cent des ménages déplacés ; Graphique 23 sur la page suivante). Ce manque de connaissance est généralisé dans l'ensemble des cinq départements (Tableau 19 sur la page suivante).

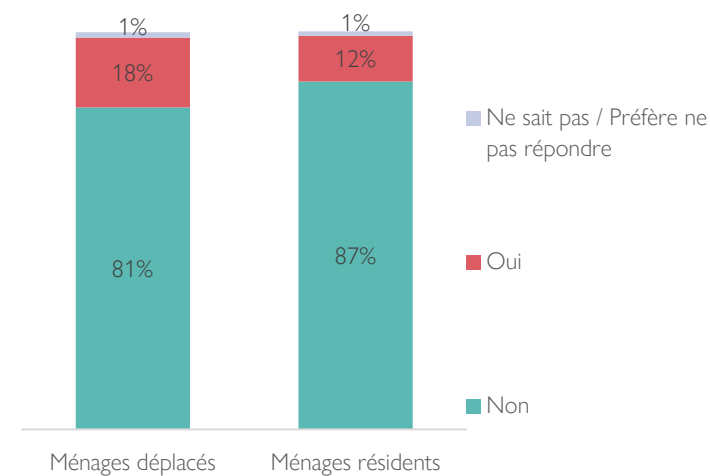
Tableau 18. Indice de regroupement familial

Département	Ménages déplacés internes	Ménages résidents/Communauté hôte
Grande' Anse	0.468	0.481
Nippes	0.57	0.579
Nord	0.42	0.489
Sud	0.5	0.566
Sud-Est	0.451	0.56
Tous les 5 départements	0.48	0.533

Tableau 19. Questions relatives aux indicateurs collectés pour mesurer l'accès aux documents d'identité

1. Y a-t-il des membres de votre foyer qui devraient normalement vivre ici mais qui ont été séparés contre la volonté du foyer ?
2. Votre ménage est-il au courant des services permettant de réunir les membres de la famille séparés ou de fournir des soins alternatifs ou des arrangements de placement pour les enfants non accompagnés ?

Graphique 22. « Y a-t-il des membres de votre foyer qui devraient normalement vivre ici mais qui ont été séparés contre la volonté du foyer ? »



Graphique 23. « Votre ménage est-il au courant des services permettant de réunir les membres de la famille séparés ou de fournir des soins alternatifs ou des arrangements de placement pour les enfants non accompagnés ? »

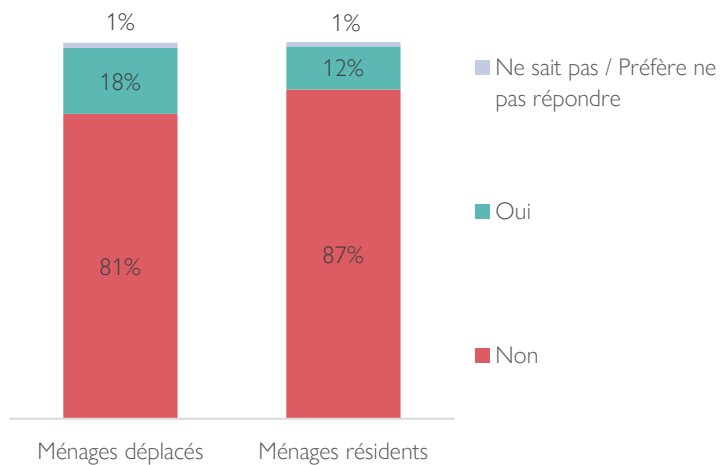


Tableau 18. Séparation des membres des ménages, par département

« Y a-t-il des membres de votre foyer qui devraient normalement vivre ici mais qui ont été séparés contre la volonté du foyer ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Non	84%	87%	81%	82%	87%
Oui	16%	11%	19%	14%	12%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	0%	2%	0%	4%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 19. Connaissance des services de réunification familiale, par département

« Votre ménage est-il au courant des services permettant de réunir les membres de la famille séparés ou de fournir des soins alternatifs ou des arrangements de placement pour les enfants non accompagnés ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Non	84%	87%	81%	82%	87%
Oui	16%	11%	19%	14%	12%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	0%	2%		4%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

La participation des membres de la communauté aux affaires publiques de leur communauté est un aspect important de la cohésion sociale et donc d'une intégration réussie des personnes déplacées internes. Pour mesurer cette participation, trois indicateurs ont été utilisés (Tableau 21 ci-dessous). **Les résultats indiquent un indice faible de participation aux affaires publiques, notamment pour les ménages déplacés : 0,475 contre 0,542 pour les résidents (sur un maximum de 1 ; voir Tableau 20 ci-dessous). La Grande' Anse présente l'indice le plus bas pour les deux groupes (0,39 pour les ménages déplacés et 0,41 pour les résidents).** Parmi les trois indicateurs collectés, celui de la possibilité de participer aux processus de décision collective est particulièrement critique.

- **Participation aux activités sociales et/ou religieuses dans la communauté** : la majorité des ménages des deux groupes de population ont rapporté participer à ce type d'activités. Cependant, cette participation est moindre pour les ménages déplacés (63 pour cent d'entre eux contre 75 pour cent des ménages résidents; Graphique 24 sur la page suivante).
- **Possibilité de participer aux processus de décision collective dans la communauté** : la possibilité pour les différents membres de la communauté de participer aux décisions collectives est un indicateur important de cohésion sociale. Il ressort des résultats que cette participation est généralement faible, mais particulièrement pour les ménages déplacés : 65 pour cent d'entre eux ont indiqué ne pas pouvoir participer à ces processus, contre 50 pour cent des résidents (Graphique 25 sur la page suivante). Cette possibilité de participer aux processus de décision collective dans la communauté est particulièrement faible dans le Sud-Est, où 64 pour cent des ménages des deux groupes confondus ont indiqué ne pas avoir la possibilité de le faire (Tableau 23 sur la page suivante), suivis de la Grande' Anse (62%), du Nord (59%), du Sud (57%) et des Nippes (46%).
- **Soutien et entraide entre membres de la communauté** : ceci est également un facteur important de cohésion sociale. La plupart des ménages des deux groupes confondus ont indiqué ne jamais recevoir d'aide des autres membres de la communauté en cas de besoin (71 pour cent des ménages déplacés et 68 pour cent des ménages résidents ; Graphique 26 sur la page suivante). Cette situation a été particulièrement rapportée dans le Sud-Est (par 85 pour cent des ménages des deux groupes confondus ; Tableau 24 sur la page suivante), la Grande' Anse (80%) et les Nippes (76%).

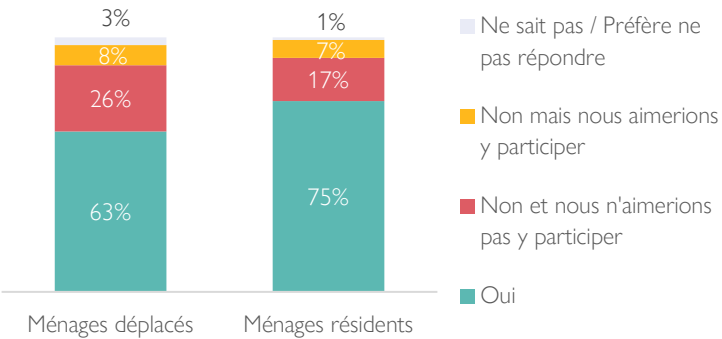
Tableau 20. Indice de participation aux affaires publiques

Département	Ménages déplacés internes	Ménages résidents/Communauté hôte
Grande' Anse	0.39	0.415
Nippes	0.516	0.57
Nord	0.573	0.643
Sud	0.477	0.572
Sud-Est	0.428	0.496
Tous les 5 départements	0.475	0.542

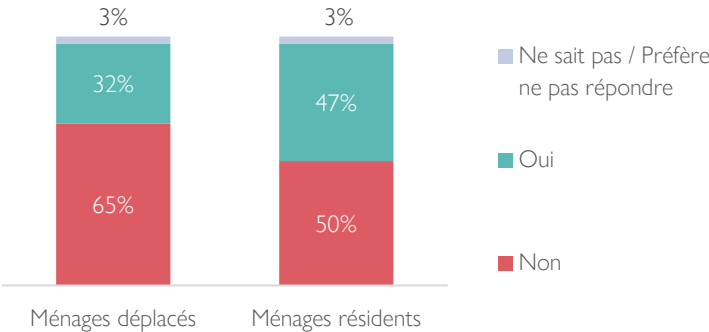
Tableau 21. Questions relatives aux indicateurs collectés pour mesurer la participation aux affaires publiques

1. Votre foyer participe-t-il à des activités sociales et/ou religieuses au sein de la communauté ?
2. Les membres de votre foyer ont-ils la possibilité de participer aux processus de décision collective de votre communauté, dans votre lieu de résidence actuel ?
3. Votre foyer reçoit-il du soutien et de l'aide des autres membres de la communauté en cas de besoin ?

Graphique 24. « Votre foyer participe-t-il à des activités sociales et/ou religieuses au sein de la communauté ? »



Graphique 25. « Les membres de votre foyer ont-ils la possibilité de participer aux processus de décision collective de votre communauté, dans votre lieu de résidence actuel ? »



Graphique 26. «Votre foyer reçoit-il du soutien et de l'aide des autres membres de la communauté en cas de besoin ? »

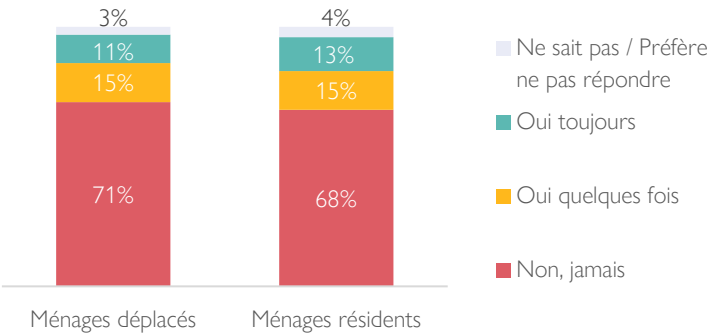


Tableau 22. Participation aux activités sociales et/ou religieuses, par département

« Votre foyer participe-t-il à des activités sociales et/ou religieuses au sein de la communauté ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Oui	58%	77%	68%	78%	64%
Non et nous n'aimerions pas y participer	15%	17%	27%	14%	31%
Non mais nous aimerions y participer	25%	5%	2%	3%	4%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	2%	1%	3%	5%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 23. Possibilité de participer aux processus de décision collective, par département

« Les membres de votre foyer ont-ils la possibilité de participer aux processus de décision collective de votre communauté, dans votre lieu de résidence actuel ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Non	62%	46%	59%	57%	64%
Oui	35%	52%	40%	38%	32%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	3%	2%	1%	5%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 24. Soutien et entraide entre membres de la communauté, par département

«Votre foyer reçoit-il du soutien et de l'aide des autres membres de la communauté en cas de besoin ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Non, jamais	80%	76%	44%	63%	85%
Oui quelques fois	19%	15%	18%	18%	5%
Oui toujours	1%	8%	38%	10%	3%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	0%	1%	0%	9%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Pour mesurer l'accès aux moyens de recours effectifs et à la justice, deux indicateurs ont été utilisés (Tableau 26 ci-dessous). Les résultats indiquent un indice relativement élevé dans ce domaine pour les deux catégories de population (0,788 pour les ménages résidents et 0,771 pour les ménages déplacés, sur un maximum de 1 ; voir Tableau 25 ci-dessous). Des nuances régionales sont toutefois à noter pour les deux indicateurs collectés.

- **Accès aux services publics locaux** : 18 pour cent des ménages de deux groupes ont indiqué ne pas avoir accès à ces services (Graphique 27 sur la page suivante). Cet accès a été particulièrement faible dans certains départements : la Grande' Anse où 27 pour cent des ménages des deux groupes confondus ont indiqué ne pas y avoir accès (Tableau 27 sur la page suivante), le Sud-Est (26%) et les Nippes (18%).
- **Accès aux services juridiques** : 23 pour cent des ménages résidents et 25 pour cent des ménages déplacés ont rapporté ne pas avoir accès à ces services (Graphique 28 sur la page suivante). L'accès aux services juridiques a été notamment faible dans le Nord (32% des ménages de 2 groupes confondus ont indiqué ne pas y avoir accès), la Grande' Anse (31%) et le Sud-Est (29%) (Tableau 28 sur la page suivante).

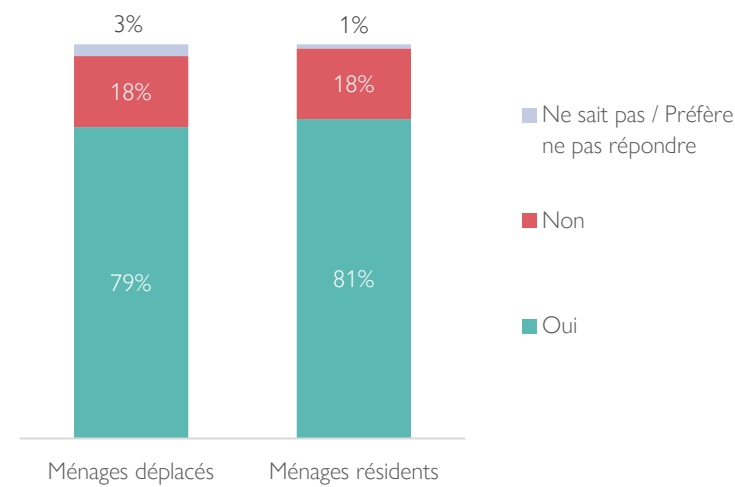
Tableau 25. Indice d'accès aux moyens de recours effectifs et à la justice

Département	Ménages déplacés internes	Ménages résidents/Communauté hôte
Grande' Anse	0.702	0.693
Nippes	0.813	0.777
Nord	0.741	0.83
Sud	0.903	0.913
Sud-Est	0.7	0.718
Tous les 5 départements	0.771	0.788

Tableau 26. Questions relatives aux indicateurs collectés pour mesurer l'accès aux moyens de recours effectifs et à la justice

1. Votre foyer peut-il, en cas de besoin, accéder à tous les services publics disponibles localement ? Par exemple : administrations, police, système judiciaire, santé, éducation, etc.
2. Votre foyer peut-il, en cas de besoin, recourir aux procédures judiciaires (légales/officielles et/ou traditionnelles, coutumières, religieuses) dans cette localité (ou à proximité) sans risquer de représailles ?

Graphique 27. « Votre foyer peut-il, en cas de besoin, accéder à tous les services publics disponibles localement ? Par exemple : administrations, police, système judiciaire, santé, éducation, etc.»



Graphique 28. « Votre foyer peut-il, en cas de besoin, recourir aux procédures judiciaires (légales/officielles et/ou traditionnelles, coutumières, religieuses) dans cette localité (ou à proximité) sans risquer de représailles ? »

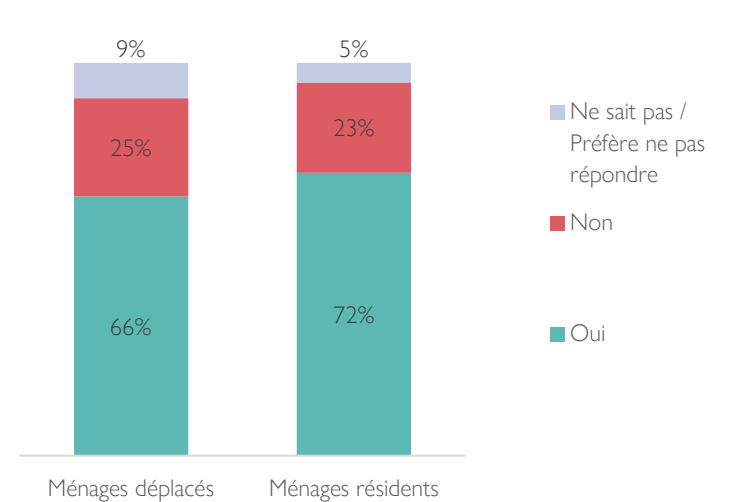


Tableau 27. Accès aux services publics locaux, par département

« Votre foyer peut-il, en cas de besoin, accéder à tous les services publics disponibles localement ? Par exemple : administrations, police, système judiciaire, santé, éducation, etc.»	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Oui	70%	77%	89%	91%	71%
Non	27%	18%	10%	7%	26%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	3%	5%	1%	2%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 28. Accès aux services juridiques, par département

« Votre foyer peut-il, en cas de besoin, recourir aux procédures judiciaires (légales/officielles et/ou traditionnelles, coutumières, religieuses) dans cette localité (ou à proximité) sans risquer de représailles ? »	Grande' Anse	Nippes	Nord	Sud	Sud-Est
Oui	66%	74%	67%	79%	58%
Non	31%	18%	32%	10%	29%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	3%	8%	1%	11%	13%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 29. Indice des critères de solutions durables par groupe de population

Critères de solutions durables	Ménages déplacés internes	Ménages résidents/Communautés hôtes	Les 2 groupes confondus
Sûreté et sécurité	0,836	0,839	0,837
Niveau de vie suffisant	0,503	0,533	0,518
Accès aux moyens de subsistance	0,442	0,519	0,481
Logement, Terres et Propriétés	0,417	0,48	0,448
Accès aux documents d'identité	0,663	0,682	0,673
Regroupement familial	0,48	0,533	0,507
Participation aux affaires publiques	0,475	0,542	0,509
Accès aux moyens de recours effectifs et à la justice	0,771	0,788	0,780
Moyenne	0,573	0,614	0,594

Les critères présentant les indices les plus bas, et sur lesquels les programmes de solutions durables devraient donc se concentrer, sont les suivants :

- **Logement, terres et propriétés** : ce critère affiche l'indice le plus bas des huit, et ce pour les deux groupes de population. Il est crucial de soutenir les ménages dans la résolution des problèmes qu'ils rencontrent relatifs au logement, au foncier et à la propriété, ainsi que de renforcer les mécanismes de résolution des conflits dans ces domaines, qui sont méconnus par une grande partie des ménages.
- **Accès aux moyens de subsistance** : il s'agit du deuxième critère avec l'indice le plus bas, particulièrement pour les ménages déplacés. Le manque d'une source de revenu au sein du ménage ou d'un bien productif constitue le principal problème mentionné par les ménages, sur lequel il est nécessaire que les programmes de solutions durables se concentrent.
- **Regroupement familial** : ce critère présente le troisième indice le plus bas, notamment pour les ménages déplacés. Le manque de connaissance (et donc d'utilisation) des services permettant le regroupement familial est le principal problème dans ce domaine. Il est donc important de renforcer la disponibilité de ces services, en particulier au niveau local dans les départements.
- **Participation aux affaires publiques** : il s'agit du quatrième critère ayant l'indice le plus bas. Les résultats font ressortir le besoin principal de renforcer les mécanismes communautaires permettant aux différents membres de la communauté de participer aux processus de décision collective, notamment pour les ménages déplacés qui ont indiqué avoir de plus faibles possibilités de participer à ces processus dans les communautés où ils sont accueillis.
- **Niveau de vie** : ce critère est le cinquième ayant l'indice le plus bas, et ce pour les deux groupes de population. Les résultats indiquent que l'amélioration du niveau de vie passerait principalement par l'amélioration de l'accès aux abris, aux services de santé et à la nourriture.

Il est essentiel d'établir un cadre national pour l'élaboration d'une politique nationale sur les solutions durables aux déplacements, qui orientera les différents programmes relatifs à cette thématique. Ce cadre devrait par exemple définir les critères prioritaires de solutions durables pour le Gouvernement haïtien, ainsi que les seuils à partir desquels un ménage déplacé peut être considéré comme ayant atteint les solutions durables en prenant en compte le contexte du pays.

L'agrégation des indices des huit critères de solutions durables pour les deux groupes de population révèle que la Grande' Anse est le département présentant l'indice agrégé le plus bas (0,541), ce qui indique la nécessité de prioriser ce département dans les programmes de solutions durables. Le Sud-Est se classe au deuxième rang avec l'indice le plus faible (0,591), suivi des Nippes (0,594).

Graphique 29. Indice agrégé des 8 critères de solutions durables par département (ménages déplacés et résidents confondus)

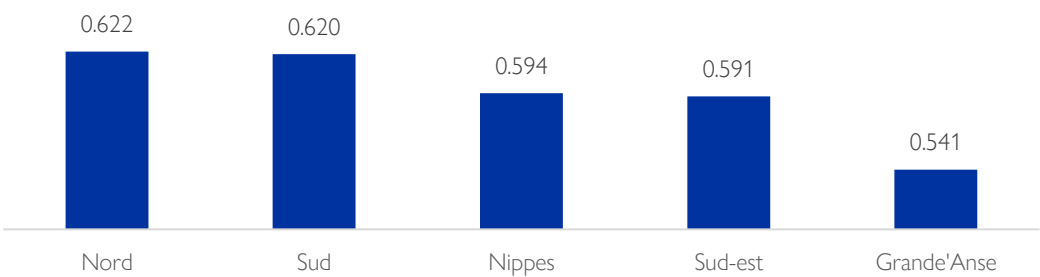


Tableau 30. Résultats des critères de solutions durables par département – ménages résidents

Département	Sûreté et sécurité	Niveau de vie suffisant	Accès aux moyens de subsistance	Logement, Terres et Propriétés	Accès aux documents d'identité	Regroupement familial	Participation aux affaires publiques	Accès aux moyens de recours effectifs et à la justice	Moyenne des 8 critères
Grande' Anse	0.800	0.447	0.468	0.429	0.692	0.481	0.415	0.693	0.553
Nippes	0.901	0.478	0.373	0.491	0.666	0.579	0.570	0.777	0.605
Nord	0.777	0.636	0.590	0.515	0.685	0.489	0.643	0.830	0.645
Sud	0.829	0.563	0.533	0.463	0.713	0.566	0.572	0.913	0.644
Sud-Est	0.897	0.522	0.614	0.495	0.653	0.560	0.496	0.718	0.619
Tous les 5 départements	0.839	0.533	0.519	0.480	0.682	0.533	0.542	0.788	0.614

Tableau 31. Résultats des critères de solutions durables par département – ménages déplacés

Département	Sûreté et sécurité	Niveau de vie suffisant	Accès aux moyens de subsistance	Logement, Terres et Propriétés	Accès aux documents d'identité	Regroupement familial	Participation aux affaires publiques	Accès aux moyens de recours effectifs et à la justice	Moyenne des 8 critères
Grande' Anse	0.774	0.437	0.417	0.346	0.696	0.468	0.390	0.702	0.529
Nippes	0.883	0.458	0.339	0.409	0.673	0.570	0.516	0.813	0.582
Nord	0.774	0.611	0.522	0.494	0.656	0.420	0.573	0.741	0.599
Sud	0.872	0.542	0.424	0.392	0.664	0.500	0.477	0.903	0.597
Sud-Est	0.883	0.465	0.506	0.447	0.627	0.451	0.428	0.700	0.563
Tous les 5 départements	0.836	0.503	0.442	0.417	0.663	0.480	0.475	0.771	0.573

Échantillonnage

La Matrice de Suivi des Déplacements de l'OIM met en œuvre de manière régulière (souvent trimestrielle) des évaluations de suivi de la situation holistique des déplacements à l'échelle nationale. Chaque itération est appelée « Round ». Ces évaluations sont réalisées au niveau géographique cartographié le plus bas du pays, à savoir la section communale en province et le quartier dans la capitale. Elles permettent ainsi de disposer d'une base pour établir des cadres d'échantillonnage statistiquement représentatifs pour les enquêtes ménages ou individuelles auprès de la population déplacée. L'échantillonnage de la présente étude a été réalisé sur la base de la dernière itération disponible avant le lancement de cette étude (le Round 11, publié en septembre 2025). L'échantillon de cette étude est représentatif au niveau départemental. Il a été constitué selon la méthode suivante :

1.1 Détermination de l'échantillon départemental des ménages déplacés

Le nombre total d'enquêtes par département a été calculé avec un niveau de confiance de 95 pour cent et une marge d'erreur de 8 pour cent, sur la base des chiffres des ménages déplacés issus du Round 11.

1.2. Répartition géographique en deux niveaux

Ce quota départemental a ensuite été réparti selon une approche descendante :

- *Niveau communal* : la répartition entre les communes a été effectuée au prorata du nombre de PDI accueillies dans chacune d'elles. Au total, 13 communes ont été sélectionnées dans les cinq départements de l'étude. Ces communes sont celles qui accueillait le plus de PDI selon le Round 11.
- *Niveau section communale* : au sein des communes, les sections communales ont été sélectionnées prioritairement en fonction de leur nombre de PDI. Le quota attribué à la commune a ensuite été réparti entre ces zones sélectionnées, proportionnellement à leur population déplacée accueillie. Dans les 13 communes, 22 sections communales ont été sélectionnées pour l'étude (voir page suivante).

2. Détermination de l'échantillon des ménages résidents (membres des communautés hôtes)

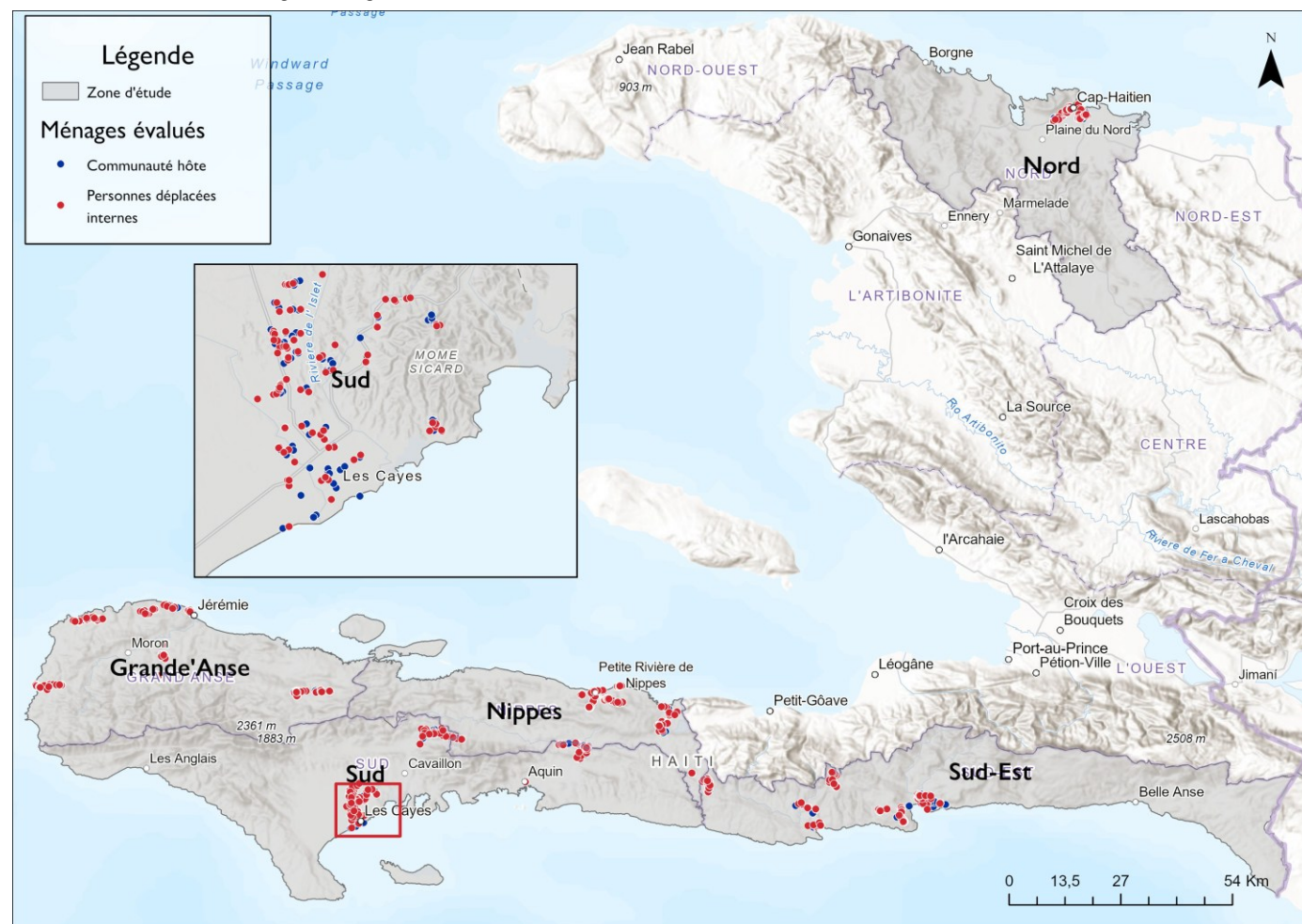
Dans chaque localité sélectionnée, un nombre équivalent de ménages de la communauté hôte a été interviewé par rapport aux ménages déplacés identifiés à l'étape 1, afin de permettre des comparaisons robustes entre les deux groupes. À titre d'exemple, si une section communale nécessitait 50 entretiens avec des ménages déplacés, 50 ménages de la communauté hôte y étaient également ciblés. Malgré des écarts mineurs dus aux contraintes de terrain, les effectifs finaux sont restés très proches : sur un total de 1 625 ménages enquêtés, 817 ménages étaient déplacés (50,2 %) et 808 ménages étaient non déplacés (49,8 %). La collecte s'est déroulée du 17 au 30 décembre 2025.

Sur le terrain, les ménages ont été sélectionnés de manière aléatoire et ont fait l'objet d'un consentement éclairé.

Tableau 32. Nombre de ménages interrogés par zone et population cible

Département	Commune	Section communale	Ménages déplacés	Ménages résidents	Total
Grande' Anse	Anse d'Hainault	1ère Section Grandoit	40	35	75
	Apricots	4ème Section La Seringue	33	34	67
	Jeremy	5ème Section Ravine à Charles	23	23	46
		9ème Section Fond Rouge Torbeck	23	23	46
	Pestel	4ème Section Tozia	52	41	93
Total dans la Grande'Anse			171	156	327
Nippes	Miragoâne	1ème Section Chalon	49	49	98
		3ème Section Resources	36	36	72
	Petite Rivière de Nippes	1ème Section Fond des Lianes	25	25	50
		3ème Section Silègue	42	42	84
Total dans les Nippes			152	152	304
Nord	Cap-Haïtien	2ème Section Haut du Cap	101	112	213
		3ème Section Petit Anse	61	68	129
Total dans le Nord			162	180	342
Sud	Aquin	5ème Section Mare à Coiffe	1		1
		8ème Section Colline à Mongons	44	36	80
	Cavaillon	4ème Section Mare Henri	35	35	70
	Les Cayes	1ème Section Bourdet	35	38	73
		4ème Section Laurent	24	24	48
		5ème Section Mercy	29	28	57
Total dans le Sud			168	161	329
Sud-Est	Bainet	5ème Section Bas de Grandou	26	26	52
	Jacmel	11ème Section La Montagne	35	32	67
		1ère Section Bas Cap Rouge	35	35	70
		6ème Section Montagne La Voûte	41	39	80
	La Vallée	2ème Section La Vallée de Bainet or Ternier	27	27	54
Total dans le Sud-Est			164	159	323
Total général			817	808	1 625

Carte 5. Localisations des ménages interrogés



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de l'OIM.

1. La première étape de l'analyse des données a consisté à élaborer un score pour chaque indicateur. Les indicateurs sélectionnés sont des variables quantifiables dont les options de réponse peuvent être classées et auxquelles une valeur numérique peut être attribuée en fonction du caractère plus ou moins favorable de la réponse. Chaque réponse a été codée sous forme de donnée numérique comprise entre 0 et 1, la valeur 0 étant attribuée à la réponse la moins favorable et la valeur 1 à la plus favorable (voir les pages suivantes pour plus de détails). Les réponses « ne sait pas » ou « préfère ne pas répondre » n'ont pas été codées et ont été exclues du calcul. Il est à souligner que seule l'échelle de la faim a été calculé différemment (voir page 13).
2. La deuxième étape de l'analyse a consisté à calculer la moyenne des scores pour chaque ménage interrogé, puis à agréger ces moyennes par groupe de population (PDI et résidents non déplacés). Cette moyenne constitue un indice de solution durable. Disposant d'un indice pour les ménages déplacés et d'un autre pour les ménages résidents non déplacés, cette approche permet de comparer les vulnérabilités des deux groupes cibles par indicateur et par critère. Pour chaque indicateur ou critère, les indices proches de 0 correspondent à des situations de vulnérabilité élevée, tandis que les indices proches de 1 correspondent aux situations les plus favorables. La comparaison des deux groupes permet d'identifier les écarts entre les populations déplacées et non déplacées dans la zone, afin de déterminer les vulnérabilités liées au déplacement et celles liées aux conditions générales de la zone. L'identification des vulnérabilités liées au déplacement est fondamentale pour soutenir les PDI, car elle permet de mettre en œuvre des interventions ciblées auprès de ces populations pour favoriser directement leur transition vers des solutions durables. Par ailleurs, la compréhension des conditions des populations non déplacées permet de déterminer le niveau général des besoins et de la vulnérabilité dans une zone. Ainsi :
 - Lorsqu'un indice des PDI pour un critère donné est plus faible que celui des résidents non déplacés, cela révèle que, pour ce critère, les PDI n'ont pas encore surmonté les vulnérabilités créées par leur déplacement.
 - Des scores élevés et similaires entre les PDI et les résidents non déplacés pour un critère donné indiquent une situation favorable généralisée dans la zone.
 - Lorsque les indices sont faibles à la fois pour les PDI et les résidents non déplacés, cela révèle un problème structurel plus large qui affecte les deux groupes cibles dans la zone et nécessite une approche territoriale soutenant à la fois les populations déplacées et non déplacées.

Par ailleurs, il est important de noter que les indicateurs sélectionnés par critère dans cette étude ne doivent pas être considérés comme exhaustifs.

Critère	Question	Réponses	Codage
Sûreté et sécurité	1. Les membres de votre foyer se sentent-ils en sécurité lorsqu'ils quittent leur abri pour leurs activités quotidiennes ?	Tous les membres	1
		Quelques membres	0.5
		Aucun membre	0
	2. Avez-vous entendu parler d'incidents liés à la sécurité ou à des conflits dans cette localité au cours des trois derniers mois ?	Oui	0
		Non	1
	3. Avez-vous eu connaissance de conflits ou de différends entre les personnes déplacées et les résidents non déplacés ou la communauté d'accueil locale au cours de l'année écoulée ?	Oui	0
		Non	1
	4. Les membres de votre foyer se sentent-ils à l'aise de demander l'aide des autorités locales en cas de différend ?	Tous les membres	1
		Quelques membres	0.5
		Aucun membre	0

Critère	Question	Réponses	Codage
Accès aux moyens de subsistance	1. Au moins un membre du foyer (âgé de plus de 18 ans) perçoit-il un revenu ?	Oui	1
		Non	0
	2. Votre foyer reçoit-il un soutien financier de la part de votre famille et de vos amis, y compris des transferts d'argent ?	Oui	1
		Non	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	3. Votre foyer possède-t-il des biens productifs ? Des biens ou des propriétés qui génèrent des revenus ? (Bien locatif, moto ou véhicule, terres agricoles, etc.)	Oui	1
		Non	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	4. Votre foyer a-t-il accès à des services financiers formels tels que des banques (y compris les services bancaires mobiles comme Moncash ou Natcash), des coopératives de crédit ou des institutions de microfinance ?	Oui	1
		Non	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	

Critère	Question	Réponses	Codage
Accès aux documents d'identité	1. Les membres de votre foyer possèdent-ils des pièces d'identité valides ?	Oui tous les membres	1
		Oui quelques membres	0.5
		Aucun membre	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	2. Dans quelle mesure pensez-vous que les membres de votre foyer peuvent accéder aux services permettant d'obtenir des pièces d'identité ?	Ces services sont facilement accessibles	1
		Ces services sont difficilement accessibles	0.5
		Ces services ne sont pas du tout accessibles	0

Critère	Question	Réponses	Codage
Logement, Terres et Propriétés	1. Votre ménage rencontre-t-il actuellement l'un des problèmes suivants liés au logement, au foncier et à la propriété ?	Si au moins un problème est rencontré	0
		Aucun problème	1
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	2. Connaissiez-vous des mécanismes de résolution des conflits (dans votre communauté ou à proximité) pour régler les problèmes liés au logement, au foncier et à la propriété ?	Oui et nous leur faisons confiance	1
		Oui mais nous ne leur faisons pas confiance	0.5
		Non	0
		Ne sait pas	
		Préfère ne pas répondre	

Critère	Question	Réponses	Codage
Niveau de vie suffisant	1. Votre foyer bénéficie-t-il d'un réseau mobile ?	Oui en permanence	1
		Oui parfois	0.5
		Non	0
	2. Votre foyer dispose-t-il actuellement d'un abri protégé des intempéries (soleil, pluie, vent, etc.) ?	Oui	1
		Non	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	3. Avant de consommer l'eau, votre foyer la traite-t-il (par exemple, en la laissant reposer, en utilisant des pastilles de purification d'eau, un filtre Nadi, des comprimés de chlore, un filtre en tissu ou en la faisant bouillir) ?	Toujours	1
		Parfois	0.5
		Jamais	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	4. Combien de temps faut-il en moyenne, en minutes, aux membres de votre foyer pour aller chercher de l'eau, faire la queue et revenir ?	0 - 45 minutes	1
		45 – 60 minutes	0.5
		60 minutes et plus	0
	5. Les services de santé sont-ils en mesure de répondre aux besoins de santé des membres de votre foyer ?	Toujours	1
		La moitié du temps	0.5
		Jamais	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	6. Combien de temps faut-il en moyenne, en minutes, aux membres de votre foyer pour se rendre à pied dans un établissement de santé (aller simple) ?	0 à 30 minutes	1
		30 minutes et plus	0
	7. Votre foyer a-t-il les moyens de payer les services de santé et/ou les médicaments ?	Oui	1
		Non	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	8. Au cours des 4 dernières semaines/30 derniers jours, avez-vous manqué de nourriture, quelle qu'elle soit, faute de ressources pour vous en procurer ?	Oui	1
		Non	0
	9. À quelle fréquence cela s'est-il produit au cours des [4 semaines/30 derniers jours] ?	Rarement (1-2 fois)	0
		Quelques fois (3-10 fois)	0
		Souvent (Plus de 10 fois)	1
	10. Au cours des [4 dernières semaines/30 derniers jours], est-ce que vous ou un membre de votre foyer avez passé une journée et une nuit entières sans rien manger du tout parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?	Oui	1
		Non	0
	11. À quelle fréquence cela s'est-il produit au cours des [4 semaines/30 derniers jours] ?	Rarement (1-2 fois)	0
		Quelques fois (3-10 fois)	0
		Souvent (Plus de 10 fois)	1

Critère	Question	Réponses	Codage
Réunification familiale	1. Y a-t-il des membres de votre foyer qui devraient normalement vivre ici mais qui ont été séparés contre la volonté du foyer ?	Oui	0
		Non	1
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	2. Votre ménage est-il au courant des services permettant de réunir les membres de la famille séparés ou de fournir des soins alternatifs ou des arrangements de placement pour les enfants non accompagnés ?	Oui	1
		Non	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	

Critère	Question	Réponses	Codage
Participation aux affaires publiques	1. Votre foyer participe-t-il à des activités sociales et/ou religieuses au sein de la communauté ?	Oui	1
		Non et nous n'aimerions pas y participer	1
		Non mais nous aimerions y participer	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
		Oui	1
	2. Les membres de votre foyer ont-ils la possibilité de participer aux processus de décision collective de votre communauté, dans votre lieu de résidence actuel ?	Non	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	3. Votre foyer reçoit-il du soutien et de l'aide des autres membres de la communauté en cas de besoin ?	Oui toujours	1
		Oui quelques fois	0.5
		Non, jamais	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	

Critère	Question	Réponses	Codage
Accès aux moyens de recours effectifs et à la justice	1. Votre foyer peut-il, en cas de besoin, accéder à tous les services publics disponibles localement ? Par exemple : administrations, police, système judiciaire, santé, éducation, etc.	Oui	1
		Non	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	
	2. Votre foyer peut-il, en cas de besoin, recourir aux procédures judiciaires (légales/officielles et/ou traditionnelles, coutumières, religieuses) dans cette localité (ou à proximité) sans risquer de représailles ?	Oui	1
		Non	0
		Ne sait pas	
		Ne préfère pas répondre	

